LES CHAMBRES SONT PARTIES

LA TACHE DU GOUVERNEMENT VA SE POURSUIVRE

M. Pierre Laval a déclaré qu'il entendait protéger contre toute atteinte les institutions et l'Etat démocratique

Ainsi que nous l'avons annoncé dans nos dernières éditions d'hier, le décret de clôture de la session parlementaire a été lu, hier à 3 h. 30 du matin, à la Chambre et au Sénat.

Auparavant les deux assemblées avaient voté définitivement les projets relatifs à la suppression de la majoration de 15 % sur les loyers, aux produits laitiers et resineux, aux billets de fonds, à la revision des fonds de commerce, à la revision des baux à ferme, à la Transatlantique, etc... Au Palais-Bourbon, a été discuté le projet sur les crédits militaires et l'aviation, que le gouvernement a finalement retiré pour mettre un terme aux débats.

Comme il l'avait promis, il y a trois jours, aux délégués des groupes de gauche, le Président du Conseil, ayant de donner lecture du décret de clôture, a fait, à la Chambre, la déclaration suivante :

La déclaration du Président du Conseil

« Le Gouvernement a une tâche redoutable à accomplir. Vous le savez et vous en avez mesuré la gravité, puisque vous lui avez donné des pouvoirs exceptionnels pour assurer le salut du franc et le redressement du pays. Nous ferons tout pour remplir un devoir que les circonstances rendent particulièrement difficiles. Mais, pour cela, nous avons le droit de compter sur le concours de tous les Français. Par le vote de lois indispensables, le Parlement, avant de se séparer, a facilité notre action et a mérité la gratitude du pays.

» Récemment, des manifestations se sont produites qui ont pu laisser croire que nos institutions étaient menacées. En d'autre temps, nos aînés n'ont pas réclamé de textes nouveaux. Il leur a suffi d'appliquer les lois auxquelles chacun est tenu d'obéir. Le Gouvernement saura, sans faiblesse, en imposer le respect à tous. La démocratie ne peut se défendre que par l'autorité.

» Le Gouvernement est responsable de l'ordre. Seul, il détient l'autorité. Il ne la laissera pas prescrire et protégera contre toute atteinte nos institutions libres et l'Etat républicain. Il rappelle le principe que nul individu, nulle réunion partielle de citoyens ne peut s'attribuer la souveraineté.

» Notre armée a la haute et noble mission d'assurer la sécurité du pays. Je veux lui rendre le juste hommage qui lui est dû pour son esprit d'abnégation et de sacrifice. La suprématie nécessaire du pouvoir civil nous dicte, vis-à-vis d'elle, des devoirs auxquels nous ne faillirons pas. Nous la mettrons à l'abri de toutes les tentations, de toutes les propagandes. Les passions politiques du dehors ne doivent point prétendre entrer dans les bureaux de nos états-majors, pas plus qu'elles ne peuvent franchir le seuil de nos casernes.

» L'agitation, dont on s'émeut à juste titre, n'a pu naître et se développer que dans le malaise créé par la crise. Nous nous attaquerons au mal lui-même en usant pleinement des larges pouvoirs que vous nous avez conférés pour assainir nos finances et pour travailler à la reprise d'activité économique. Mais cette reprise n'est possible que dans une Europe apaisée.

» Nous poursuivrons à l'extérieur une politique d'entente et de conciliation qui, tout en assurant le respect de nos droits, doit consolider la paix par l'organisation collective de la sécurité. Nous allons travailler pour le bien du pays. Le tromper serait le trahir. Il a droit à la vérité. Cette vérité, si rude soit-elle, nous sommes sûrs que la nation tout entière est prête à l'entendre !

» Nous vous demandons de lui dire, comme nous le faisons nous-mêmes, que les sacrifices qu'elle doit s'imposer sont la condition nécessaire et la garantie de son salut ».

L'ITALIE A CRÉÉ DEUX NOUVELLES DIVISIONS

Rome, 29. — La « Gazette Officielle » publie un décret concernant la constitution de deux divisions d'infanterie en remplacement de celles mobilisées pour l'Afrique Orientale et comprenant deux commandements de brigade d'infanterie de ligne, six régiments et deux régiments d'artillerie pour infanterie.

UNE PARTIE DU JAPON RAVAGÉE PAR LES INONDATIONS

Tokio, 29. — Les pluies torrentielles qui se sont abattues sur le Sud-Est du Japon, annonce l' « Agence Rengo », ont causé des dégâts considérables, principalement dans la région de Kioto, où huit cours d'eau ont débordé. Trente-deux ponts ont été emportés ; huit personnes ont péri noyées : 1.700 enfants d'une école qui menaçait de s'effondrer sous la poussée des eaux ont dû être transportés d'urgence, en camions automobiles, dans un lieu sûr pour échapper au danger. La troupe a été mobilisée pour porter secours aux sinistrés.

A Osaka, 60.000 maisons ont été inondées. On compte 10 tués et 4 manquants, 165 maisons se sont effondrées, 20.000 sont sous les eaux, 20 ponts ont été emportés.

Au Nord de Kiou-Siou, les services ferroviaires et téléphoniques ont été interrompus, mais pourront être rétablis dès aujourd'hui après-midi.

QUINZE OUVRIERS CARBONISÉS DANS UN INCENDIE EN CHINE

Changhaï, 29. — La nuit dernière, un incendie a détruit une fabrique de jouets. Quinze ouvriers ont été carbonisés ; soixante autres personnes ont été blessées.

LE MASQUE A GAZ OBLIGATOIRE EN ALLEMAGNE

Berlin, 29. — Une nouvelle loi renforçant les prescriptions réglementaires actuelles, ayant pour objet la défense passive, a été promulguée aujourd'hui. Elle placera l'Allemagne au premier rang, avant les Soviets eux-mêmes, en ce qui concerne la protection contre les gaz. En effet, tous les habitants du Reich sans exception vont être munis d'un masque polyvalent. Toutes les maisons vont d'urgence être munies de dispositifs de sécurité. Les exercices seront multipliés.

Dans la région de l'Oder, les alertes auxquelles participe toute la population sans aucune exception sont de plus en plus fréquentes ; celles qu'on vient de faire à Francfort-sur-l'Oder et à Stettin, et auxquelles l'artillerie lourde participait, étaient dirigées par le général Kaupisch, spécialiste de la guerre aérienne.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE TRÉVOUX SONT ANNULÉES

Bourg, 29. — Le Conseil de Préfecture de l'Ain vient de prendre un jugement déclarant annulées les opérations du premier tour des élections municipales de Trévoux. L'élection de M. Fribourg, député, se trouve ainsi annulée.

LE DUEL CHIAPPE - GODIN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les causes du duel

On n'a pas oublié l'incident qui a provoqué le duel entre M. Jean Chiappe et M. Pierre Godin, président de la Cour des Comptes, ancien président du Conseil municipal de Paris.

Il y a une dizaine de jours, paraissait dans le « Populaire », sous la signature de M. Godin, une lettre ouverte, adressée à M. Chiappe, lettre dont les termes furent considérés comme injurieux par l'ancien préfet de police, qui, le lendemain de la publication, constitua des témoins, MM. Armand Massard et le colonel des Isnards.

M. Godin, à son tour, désigna le général Brissaut-Desmaillet et M. Fiori, député d'Alger.

Durant toute la semaine, les deux antagonistes, ainsi que leurs témoins, opposèrent le mutisme le plus complet sur les suites que pourrait comporter le différend ; et, alors que l'impression générale était que le conflit serait tranché par un procès-verbal d'honneur donnant satisfaction aux deux parties, la rencontre était jugée inévitable.

La rencontre

Elle a eu lieu hier matin dans la propriété privée de Mme Coutareanu, située à deux pas du bois de Boulogne.

L'arme choisie était le pistolet. M. Armand Massart dirigeait le combat. Les deux adversaires étaient à vingt-cinq pas.

C'est dans la deuxième phase que M. Godin devait être légèrement blessé.

Le procès-verbal

Voici le procès-verbal qui a été rédigé à la suite de la rencontre :

« Comme suite au procès-verbal du 28 juin, une rencontre entre M. Jean Chiappe et M. Pierre Godin a eu lieu le samedi 29 juin, à Paris, à 8 h. 30, dans une propriété privée.

» Deux balles furent d'abord échangées au commandement, sans résultat.

» Les pistolets ayant été rechargés par le directeur du combat, M. Pierre Godin tira immédiatement après le commandement de « Feu » et essuya ensuite le coup de feu de M. Jean Chiappe, qui l'atteignit à la partie supérieure de la hanche droite, face externe.

» Le combat prit fin.

» La direction du combat avait été confiée à M. Armand Massard. Les adversaires ne se sont pas réconciliés.

» Un certificat médical est annexé au présent procès-verbal.

» Pour M. Pierre Godin : (signé) général Brissaut-Desmaillet, Fiori, docteur-chirurgien Digeon.

» Pour M. Jean Chiappe : (signé) Des Isnards, A. Massard, professeur-chirurgien Desplas ».

Le constat médical

Voici maintenant le texte du procès-verbal médical annexé au procès-verbal de la rencontre entre M. Jean Chiappe et M. Pierre Godin :

«Contusion ecchymotique de la hanche droite à deux travers de doigt au-dessus du grand trochanter.

» Paris, 29 juin 1935.

(Signé) : Professeur-chirurgien Desplas, docteur-chirurgien Digeon.

Dans l'entourage de M. Pierre Godin, des nouvelles rassurantes sont données sur son état de santé. L'ancien président du Conseil municipal a regagné son domicile, où il n'est tenu à aucune immobilité.

L'ASSAINISSEMENT FINANCIER

Une lettre du Comité National d'Entente Economique à M. Pierre Laval

Le Comité National d'entente économique a fait parvenir à M. Pierre Laval, président du Conseil, une lettre dans laquelle il préconise, dans l'intérêt supérieur du pays : l'allégement massif des charges qui pèsent sur la distribution, la transformation et les transports ; la diminution des droits de mutation ; la revision de la loi sur les assurances sociales substituant le régime de la répartition au régime de la capitalisation, maintenant le seul risque-vie-lisse, laissant facultatifs et aux soins des Mutuelles les autres risques.

« Au même moment, les budgets nationaux, départementaux et communaux devraient obligatoirement amputer de la même quotité toutes leurs dépenses. Les bénéficiaires des traitements, indemnités, pensions, retraites, subventions trouveraient une contre-partie à cette amputation dans l'abaissement du coût de la vie. L'assainissement apporté aux budgets assurant aux porteurs de titres de rentes et d'obligations une sécurité complète, les arrérages qui pèsent sur les budgets devraient simultanément être ramenés à un taux moyen de 3 %.

» D'autre part, nous préconisons une meilleure répartition des charges budgétaires pour l'élargissement de la base de l'assiette de l'impôt, par la suppression de toutes les exonérations sauf celles pour charges de famille.

» Ces mesures forment un ensemble qui, pour donner les résultats que nous espérons, exigeraient au préalable comme nous l'avons toujours soutenu, une réforme profonde de l'Etat, accordant au pouvoir exécutif un renforcement de son autorité et une certitude de stabilité. »

LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE L'ÉCONOMIE NATIONALE S'EST RÉUNI HIER

Le comité interministériel de l'économie nationale s'est réuni, hier matin, à la présidence du Conseil, sous la présidence de M. Pierre Laval.

MM. Marcel Régnier, Laurent Eynac, Georges Bonnet, et Cathala, ainsi que de hauts fonctionnaires des divers départements ministériels assistaient à cette réunion, qui a eu essentiellement pour objet la détermination des contingents du prochain trimestre.

A l'issue de la réunion, M. Pierre Laval a présidé une nouvelle conférence, à laquelle ont participé M. Marcel Régnier et les chefs de service du ministère des finances : MM. Tannery, gouverneur de la banque de France ; Deroy, directeur de la caisse des dépôts et consignations ; Dautry, Rueff et Gignoux, conseillers techniques du président du Conseil.

Cette deuxième réunion avait pour but de continuer l'examen des décrets-lois en préparation.

LES ÉLECTIONS AU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS A PARIS

Le troisième tour des élections au Conseil de l'ordre a eu lieu hier.

Voici les résultats : Votants, 1.021 ; suffrages exprimés, 1.008 ; majorité absolue, 505. — Ont obtenu : Me Lalou, 547 voix, Elu ; Etienne Carpentier, 480 ; René Gain, 445 ; Ribet, 429 ; De Moro-Giafferi, 401 ; Maurice Garçon, 334 ; Peytel, 315 ; Etienne Caen, 314 ; Toulouse, 30 ; etc.

Cinq sièges restent à pourvoir, le futur bâtonnier n'est pas encore désigné.

Lundi, le tour du scrutin.

Le 29e Congrès National des Maréchaux-ferrants, Charrons et Forgerons

Les artisans maréchaux, charrons et forgerons ont poursuivi hier leur travaux à Lille dans une salle de la Chambre de Commerce. M. Charles HOTTE, adjoint au maire d'Amiens, ouvrit à 9 heures la séance de travail entouré au bureau de MM. BOUTIN, président du Syndicat départemental et Antonin PEILLON, président de la Confédération, inspecteur départemental de l'Enseignement Technique.

Les Congressistes après leur réception à l'Hôtel de Ville de LILLE. On voit au centre, M. COOLEN, Adjoint au Maire, ayant à sa droite, M. REILLON, Président de la Confédération et à sa gauche, M. BOUTIN, Président du Syndicat du Nord.

Cette séance fut consacrée à l'examen des questions intéressant l'artisanat rural. On entendit, notamment d'excellents rapports concernant le charronnage, les Chambres de métiers, l'Enseignement technique artisanal. Il y eut d'intéressants échanges de vues, dans la discussion. M. Robert Leleu, vice-président du Comité d'entente et d'action artisanale et président de la Fédération des artisans du Nord de la France, représentant M. Peter, président du C. E. A. A., apporta aux artisans ruraux, un témoignage de sympathie. Il fit un vibrant appel à l'union de tous les artisans dans le sein du Comité d'entente et d'action artisanale, et il invita les congressistes à assister au Congrès national artisanal, qui se tiendra, à Toulouse, les 19, 20 et 21 juillet 1935.

A l'Hôtel de Ville

A l'issue de la réunion les congressistes se rendirent à l'Hôtel de Ville où ils furent reçus par la municipalité de Lille, M. Richard COOLEN, adjoint au maire de Lille et MM. Florimond LECOMTE et FARVACQUES, conseillers municipaux, firent aux congressistes les honneurs de la maison commune. Des allocutions furent prononcées par MM. BOUTIN de Lille, président du Syndicat des Patrons maréchaux ; COOLEN, au nom de l'administration municipale et Peillon, au nom de la Confédération nationale des artisans ruraux.

Un délégué du Mans, M. BAYER, donna lecture d'un charmant poème dédié à la ville de Lille. Un vin d'honneur fut offert aux invités.

La séance de travaux

L'après-midi les congressistes ont tenu séance dès 14 heures au palais de la Bourse. Un délégué de la Fédération des Maréchaux a donné lecture d'un rapport sur les questions intéressant les soins aux animaux et l'organisation de l'enseignement professionnel des maréchaux-experts. D'autres communications ont été présentées par les réparateurs de machines et les entrepreneurs de travaux agricoles.

En fin de séance il a été procédé au renouvellement du bureau : MM. PEILLON, BRUMAUD et DALMAI, ont été confirmés dans leurs fonctions de président, secrétaire général et trésorier.

A 17 h. 30, les congressistes ont été reçus par le bureau de la Chambre des métiers. M. Albert COUSTENOBLE leur a souhaité la bienvenue. La journée s'est terminée par un banquet corporatif servi dans les salons de l'Hôtel Maréchal.

Le prochain Congrès se tiendra en juin 1936 à Nîmes.

L'ouverture de la Foire-Exposition de Valenciennes

Plus belle, plus importante, plus intéressante encore que les années précédentes, la Foire-Exposition de Valenciennes a ouvert hier ses portes.

Dans cette région valenciennoise, la plus laborieuse et une des plus riches de France, groupant plus d'un million d'habitants dans un rayon de moins de 40 kilomètres; la Foire-Exposition est la grandiose manifestation d'une activité économique que les difficiles circonstances actuelles ne peuvent émousser tant est grande la vitalité et l'énergie créatrice des laborieuses populations.

La Foire-Exposition est la manifestation d'une foi invincible dans l'avenir, à laquelle, chacun dans sa sphère, veut collaborer ; aussi, ne s'étonne-t-on plus d'année en année en voyant le flux croissant des visiteurs et le nombre toujours grossissant des exposants.

Dans le cadre gai, coquet, moderne et surtout pratique qu'a donné à la Foire-Exposition le dévoué comité qui préside à ses destinées, il y a cette année le chiffre respectable de 325 exposants.

Tous ont déployé des trésors d'ingéniosité pour charmer et intéresser les visiteurs qui, dans les stands si coquettement aménagés, trouveront les produits les plus nouveaux de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture.

A cette manifestation d'activité régionale, à cet « acte de foi dans l'avenir » selon l'expression de M. Millot, maire de Valenciennes, notre maison a voulu s'associer La Cité des grands régionaux d'informations : « REVEIL DU NORD », « REVEIL ILLUSTRE », « SPORTS DU NORD », etc.... a, dans cette Foire-Exposition de Valenciennes, un stand où nos amis et lecteurs trouveront le meilleur accueil.

Après les personnalités officielles qui, hier, au cours de l'inauguration, s'intéressèrent longuement à la curieuse présentation, dans notre stand, de la « Vie d'un grand quotidien », chacun durant la Foire pourra, plus intimement encore, se rendre compte du formidable développement de notre journal, de l'ampleur de sa diffusion, de la puissance de ses moyens d'action, de son rôle prépondérant dans le domaine de la publicité pour aider judicieusement les commerçants et industriels au développement de leurs affaires et, en général, travailler à la Rénovation Economique si ardemment souhaitée par tous.

L'INAUGURATION

L'inauguration officielle de la Foire-Exposition a eu lieu hier, à 16 h. 30.

De nombreuses personnalités y assistèrent. Toutes devaient se montrer dès l'abord seduites par la présentation de cette manifestation. L'entrée est constituée par une impressionnante reconstitution, œuvre du peintre scénographe tourquennois Michel, de la Vieille Porte Tournisienne.

La porte franchie, c'est l'enchantement de tout ce que peut produire le Moderne, du curieux au plus utile.

La musique du 43e R. I. salua de la « Marseillaise » l'arrivée des personnalités. MM. Gaubert, sous-préfet de Valenciennes, représentant M. A. Guillon, préfet du Nord ; Millot, maire de Valenciennes ; Saint-Quentin, Turbot, de Lauwereyns, Dremaux, adjoints au maire, qui furent reçus par MM. Duvant, président ; Lepine, Lepeix, Madrelle et Prulieux, membres du comité de la Foire.

Notons la présence aussi de MM. G. Thiétard, conseiller général, maire d'Anzin ; Savagner, président du tribunal civil ; Floriet, procureur de la République ; Jean Weil, président du Tribunal de Commerce ; Lefrancq, président de la Chambre de Commerce ; Paul Dupont, président honoraire de la Chambre de Commerce ; Dremaux, maire de Beuvrages ; Lebrun, maire d'Aubry ; Aiglave, maire d'Etreux ; Dupont, maire de Wavrechain ; Cantineau, secrétaire-général de la sous-préfecture ; Thiroux, secrétaire-général de la mairie ; le capitaine Flaisant, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement ; Binard, commissaire central ; Alquinet, chef de la Sûreté ; Louis Piérard, consul de Belgique ; Lanthiez, président du Comice Agricole ; Fontaine, directeur de l'Ecole Professionnelle ; Moreau, receveur des P.T.T. ; Guillaume, directeur de la Société des Chemins de Fer Economiques ; Leclercq, sous-ingénieur de la Voie à la Compagnie du Nord ; Levan, président du Conseil des Prud'hommes ; Aurélien Ravez, président de la Fédération Colombophile ; Hallant, président de l'Union du Commerce et de l'Industrie ; Le Mitouard et Guillaume, délégués aux Fêtes et à l'Assistance ; Maillard, capitaine, commandant la Compagnie des sapeurs-pompiers ; Pécard, juge au tribunal civil ; Bauchond, président de l'Ordre des Avocats ; Bantegnies, président de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs ; Derche, vice-président des Marchands de Matériaux du Nord ; de nombreux exposants et conseillers municipaux, etc., etc....

AU STAND DES « GRANDS RÉGIONAUX D'INFORMATION ».

Le long cortège officiel traversa la Foire-Exposition qui s'étend sur 4 hectares. Après avoir visité la partie de plein air, les personnalités arrivèrent dans le vaste Palais des Expositions.

Nous aurons l'occasion au cours des jours qui vont suivre de décrire plus minutieusement le pittoresque et l'intérêt de la Foire.

Disons simplement que l'admiration des visiteurs alla croissant.

Au vaste stand du « Réveil du Nord » et de ses publications annexes, « Réveil Illustré », « Sports du Nord », les personnalités furent reçues par M. Pierre Costa, rédacteur principal.

Point n'était besoin de signaler au visiteur ce qu'est notre journal que, comme se plut à le faire remarquer M. Gaubert, sous-préfet, « chacun connaît et apprécie ».

MM. Gaubert Millot, Duvant, etc., s'intéressèrent à la présentation originale d'un film sur « la vie d'un grand quotidien » qui sous une forme vivante et plaisante conduit au cœur de notre cité des Grands Régionaux et en montre tous les rouages ainsi que la puissante et moderne organisation.

M. Gaubert, M. Duvant et tous les maires des communes qui apprécient les services que rend notre journal d'information exprimèrent chaleureusement leur admiration.

LES DISCOURS

A l'issue de la visite une réception eut lieu, M. Duvant, président du Comité organisateur, salua les personnalités, il remercia la Ville de Valenciennes de son concours ainsi que tous ceux qui ont collaboré au succès de l'entreprise.

« La troisième Foire de Valenciennes, dit-il notamment, école de progrès et d'activité, ouvre ses portes sous le signe de la joie et de la confiance en l'avenir. Nulle inquiétude ne trouble ses desseins. Son programme tracé, qui tient compte des besoins et des possibilités, avec la prudence nécessaire dans la gestion de toute entreprise, me permet de vous assurer que la Foire commerciale, industrielle et agricole suivra un continuel développement pour le plus grand bien des commerçants de notre arrondissement. »

M. MILLOT, maire, apporte au nom de la Ville, ses remerciements et ses félicitations aux membres organisateurs. Il a un mot particulièrement aimable pour M. Duvant, président, qui s'est dépensé sans compter pour la réalisation magistrale de cette troisième Foire. Constatant le nombre élevé d'exposants, M. Millot exprime son espoir dans l'avenir que chacun travaille à rendre meilleur. Succès oblige, l'an prochain, annonce-t-il, la ville de Valenciennes voudra étendre sa collaboration à cette belle entreprise en élevant le chiffre de sa subvention.

M. GAUBERT, sous-préfet de Valenciennes, excuse d'abord M. Guillon, préfet du Nord, retenu à Lille. Il exprime en termes chaleureux son admiration pour cette belle œuvre que constitue, dans le domaine de l'économie régionale, la Foire-Exposition de Valenciennes et il loue les organisateurs, M. Duvant en tête, d'avoir réalisé une telle entreprise si intéressante pour le commerce, l'industrie, l'agriculture, pleine d'enseignement pour tous, levier de la reprise des affaires, gage de prospérité.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 30 juin 1935. — Soleil : lever, 3 h. 52 ; coucher, 19 h. 54 ; Lune : lever, 3 h. 9 ; coucher, 19 h. 58.

Aujourd'hui : Saint-Martial. — Demain : Saint-Thierry.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 29 juin 1935, à 18 h. : Baromètre : 767 mm. 2 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 4 mm. 9 ; Thermomètre : Fronde : 24.7 ; Minima : 14,0 ; Maxima : 26,3 ; Etat hygrométrique : 62 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Est ; Force : modérée ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : pur ; Prévisions pour aujourd'hui : Chaud ; Assez beau.

La IIe Journée du Congrès Interfédéral des Mutilés A.C. et A.P.G. du Nord à Douai

Les membres du Congrès Interfédéral des Mutilés, veuves et orphelins de la guerre, des Anciens Combattants et des anciens prisonniers de guerre du Nord ont poursuivi, hier, à Douai leurs travaux.

Les Congressistes en visite au Musée de DOUAI.

Mais auparavant, ils se sont rendus, dès huit heures du matin, au Musée de la Cité de Gayant.

Reçu avec beaucoup d'amabilité par le conservateur M. Stéphane Leroy, leur petit groupe — car tous les congressistes, pour des raisons diverses n'avaient pu venir — effectua une visite dont les deux heures qu'elle dura ne parut point longue tant elle fut intéressante.

Sous la conduite de M. Leroy, qui leur fournit d'amples explications, les visiteurs parcoururent les diverses salles du Musée et en admirèrent les très belles collections si parfaitement mises en valeur.

Après cette promenade dans le domaine de l'Art, les congressistes s'en furent à l'Hôtel de Ville rejoindre leurs camarades pour reprendre leurs occupations commencées la veille.

Les Associations représentées

Il n'est pas inutile, pour montrer quel intérêts portent au Congrès les anciens combattants du département, de signaler les associations qui sont représentées : Union des Mutilés et Réformés de Roubaix, Lannoy et leurs cantons ; Section des Mutilés de guerre d'Escautpont ; Amicale des Mutilés, réformés, veuves, orphelins et ascendants de guerre d'Estaires ; Union des Mutilés, réformés, veuves de guerre, orphelins et ascendants de Bailleul ; Amicale des Mutilés, réformés, veuves, ascendants et victimes civiles de la guerre de La Gorgue ; Groupe des Mutilés de Tourcoing et de ses cantons ; Section Lilloise de l'U. N. M. R. A. C. ; Amicale des Mutilés et réformés des cantons de Maubeuge-Nord et Sud ; Section des Mutilés et réformés de Fresnes ; Section de Landrecies de l'A. G. M. G. ; Association des Anciens Combattants de Pradelles ; Amicale « Aide et Protection » de Caudry ; Section des Mutilés pour blessures de guerre, à Croix ; Association des Mutilés et réformés de l'arrondissement de Dunkerque ; Amicale des Mutilés d'Hautmont ; Union des Mutilés et réformés de guerre du Cambrésis, à Cambrai ; Amicale des Mutilés, réformés, veuves, orphelins de la guerre de Merville ; Association des veuves de guerre, orphelins et ascendants de l'arrondissement de Dunkerque ; Association d'aide aux veuves et orphelins de guerre de Le Cateau ; Associations d'aide aux veuves et orphelins de guerre d'Armentières ; Association amicale des Anciens Combattants de Jeumont ; Ligue des Poilus de Denain et environs ; Union Nationale des Combattants de Camphin-en-Carembault ; Association des Anciens Combattants de Sous-le-Bois ; Association mutuelle des Anciens Combattants de Maresches ; Fédération des Combattants et démobilisés de l'arrondissement d'Avesnes ; Association des Anciens Combattants de Maubeuge et ses faubourgs ; Section des Poilus d'Erchin ; Union des Poilus de Lécluse ; Association des Anciens Combattants de Bruille-Saint-Amand et environs ; Association mutuelle des Anciens Combattants de Thiant ; Union des Anciens Combattants de Nieppe ; Association des Combattants, veuves et ascendants d'Ors ; Association des Démobilisés du Cateau ; Union des Combattants de la grande guerre, de Cambrai ; Société des Anciens Combattants de Nieurlet ; Société des Anciens Combattants d'Etrun ; Union des Anciens Combattants de Steenwerck ; Union des Poilus d'Iwuy ; Union des Poilus démobilisés de Landas ; Association des Anciens Combattants et prisonniers de guerre d'Hasnon ; Union Nationale des Combattants, section de Saint-Aubert ; Association amicale des Anciens Combattants et démobilisés de Petite-Forêt ; Union des Anciens Combattants, section du Croix-du-Bac, à Steenwerck ; Fraternelle des Combattants d'Hem ; Association des démobilisés de Vircle ; Amicale des Amis soldats de la garde de Zeppe-Coffel ; Société des Amis Combattants de Vieux-Condé ; Société amicale patriotique des A. M. de Lambersart ; Association des Anciens Combattants de Bénesque.

Travail de commissions

Au cours de la matinée, les congressistes ont tenu à adresser une pensée émue à la mémoire de M. Louis Watine, président des œuvres d'après-guerre et de la Croix-Rouge de Roubaix et membre de l'Office départemental des Mutilés, Combattants et Victimes de la guerre, dont la nouvelle de la mort leur est parvenue au Congrès.

Puis on se met au travail.

La principale question débattue traite du caractère et de l'intangibilité des droits des mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre.

M. DUFOUR, secrétaire général de la Fédération des A. C., expose qu'à ce sujet il serait de grande utilité de rappeler les principes qui sont à la base de la législation.

M. DESORBAIX, vice-président de la Fédération des Mutilés, se déclare d'accord pour faire le point, à un moment où il n'est question que de révision de droits acquis, qu'il s'agisse des mutilés, des A. C. ou des victimes de la guerre.

Cette question, d'ailleurs, il l'a développée dans un rapport dont il donne connaissance.

M. DUFOUR estime qu'il convient d'établir une distinction très nette entre victimes de guerre et victimes civiles. Il serait d'avis que la discussion soit portée devant une assemblée plénière.

M. QUAREZ, rapporteur de la Commission des revendications matérielles, rappelle que la victime civile a droit à réparation lorsqu'elle a subi un dommage corporel.

M. MALLEZ, président des Mutilés du Cambrésis établit une hiérarchie en tête de laquelle il place le mutilé de guerre qui a droit à réparation, sa créance est d'ordre matériel et d'ordre moral. L'ancien Combattant, dit-il, a une créance morale et la victime civile une créance matérielle.

M. Desorbaix commente son rapport et définit le rôle de l'Etat : assurer la paix à l'intérieur comme à l'extérieur. Petit à petit, son action s'amplifie et le nombre des ministères ou des organismes augmenta. L'Etat a vis-à-vis de chacun d'eux des obligations, mais il existe une hiérarchie dans les obligations. Il n'admet aucune distinction entre les droits des veuves, des ascendants, des orphelins et ceux des mutilés et anciens combattants et ne veut établir aucune hiérarchie parmi les créanciers de l'Etat. Mais puisque elle existe, il expose les raisons pour lesquelles il place à la tête de cette hiérarchie, les mutilés, anciens combattants, veuves de guerre, ascendants et orphelins.

M. DUFOUR dépose alors une motion qui demande :

« Que dorénavant dans toutes manifestations, il soit fait un distinguo complet par le Gouvernement et par toutes les institutions entre les mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre et ce que l'on appelle communément les Victimes civiles ».

Après avoir donné lecture de la motion de M. Dufour, M. Alfred LEGRAND qui préside, donne la parole à M. DESORBAIX, qui expose son point de vue et dépose à son tour une motion demandant « que l'Etat et les collectivités publiques respectent la hiérarchie des valeurs et des titres, ne confondant les anciens combattants, les mutilés de la guerre et leurs ayants droits avec d'autres catégories de citoyens, notamment avec les victimes civiles ».

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

A 14 heures, les congressistes se firent un devoir autant qu'un plaisir de rendre visite à l'Exposition organisée par l'Association des Amis des Aveugles, dans un immeuble de la place d'Armes où, en outre, ils apposèrent leur signature sur le « Livre d'Or ».

Les offrandes recueillies par le Comité du « Livre d'Or » sont réservées à l'Œuvre de la « Maison de l'Invalide ». On sait que cette heureuse initiative a pour objet de se consacrer à la création dans notre région, d'une « Maison de Retraite » qui serait réservée à ceux que la guerre a meurtris, à ceux aussi qu'elle a privés d'un chef de famille ou d'un soutien, à ceux qui, vaincus par l'âge, devront trouver là un appui dans le calme et le réconfort dans les moments douloureux.

Le problème de la paix

L'après-midi les travaux portent entre autres questions sur le problème de la Paix.

Sur ce sujet M. Delloque, secrétaire général des Mutilés du Douaisis présente un long rapport qui traite de l'œuvre de la Société des Nations et des rapports entre les peuples.

Il indique que les A. C. entendent consolider un statut européen de coopération, hors duquel il y a que risques de conflit, puis guerre et destruction générale. Et continuant d'espérer, si mauvaise que soit la situation actuelle, ils continueront à soutenir tout effort pour l'organisation de la paix en luttant pour l'abolition du trafic des armes de guerre et en flétrissant les campagnes de panique.

En ce qui concerne la A. C. française de l'Etranger, M. Mari présente un rapport qui aboutit à cette conclusion :

1. Les A. C. de l'étranger ne demandent pas de faveurs spéciales, mais une égalité des droits et bienfaits en concordance de ceux dont peuvent bénéficier les camarades de la Métropole :

2. Suppression de toute formalité onéreuse et facilités de transport pour les familles françaises désirant séjourner ou obligées de retourner en France, basées sur celles établis par certains pays en faveur de leurs nationaux ;

3. Taxes de chancellerie, consulaires et établissement d'actes civiles ou commerciaux ne pouvant en aucun cas être supérieures à celles appliquées en France ;

4. Application à l'étranger de certaines lois sociales ayant le même but humanitaire qu'en France (Allocations et avantages de circulation aux parents des familles nombreuses, assistance aux femmes en couches, loi du 1er avril 1898 sur les Sociétés de secours mutuels ;

5. Création d'un Office de propagande à l'étranger mieux compris, et surtout composé d'éléments compétents ayant séjournés pendant longtemps dans divers pays, connaissant à fond les questions internationales et ayant été à même de juger à toute l'insuffisance de la France dans ce domaine. Cet Office aurait des correspondants à l'étranger, recrutés dans les Consulats mais aussi parmi les industriels et commerçants exerçant leur profession sur place.

Enfin après ces séances de travail chargées de l'après-midi, les congressistes se retrouvèrent en un banquet intime, au restaurant des Palmiers, et à une soirée artistique.

Ajoutons qu'en leur honneur fut donné à 20 h. 30, place Carnot, un excellent concert.

Aujourd'hui dimanche journée de clôture présidée par M. Maupoil, ministre des Pensions.

UNE NOYÉE INCONNUE A ÉTÉ RETIRÉE DU CANAL A DENAIN

Tandis qu'il se promenait entre le lieu-dit « Pointi » et l'Ecluse, M. Fernand Bocquillon, 18 ans, marinier à bord du bateau « Saxophone », en stationnement au « Hameau de la Baqueterie », vit aussitôt après le passage d'un bateau à moteur un corps flotter dans le canal de l'Escaut à Denain.

Il appela son voisin, M. Dussart Romain, 58 ans, marinier à bord du bateau « Défi » et ensemble, les deux hommes purent ramener le corps sur la berge.

La police, informée, dépêcha le sous-brigadier Lemoine. Des renseignements recueillis, il résulte qu'il s'agit d'une femme de 55 à 60 ans, vêtue de noir, pieds nus, ne possédant sur elle aucune pièce d'identité.

Son corps a été déposé à la morgue à l'Hôpital, rue J.-J. Jaurès.

On pense qu'il s'agit d'un suicide car, dans la matinée d'avant-hier, M. Monget Antony, demeurant « à la Baqueterie », a déposé au Commissariat de police un sac à provisions en toile cirée contenant une paire de souliers, une paire de lunettes et une boîte de tabac à priser.

Il est fort probable que ces objets ont appartenu à la défunte.

Clôture de la IIe Session des Assises du Pas-de-Calais

Un jeune incendiaire, simple d'esprit, de Boulogne-sur-Mer, a été condamné à deux ans de prison avec sursis

Le samedi 24 novembre 1934, André Griset, sans profession, âgé de 19 ans, demeurant rue Alexandre Guillmant, à Boulogne-sur-Mer, quittait son domicile en compagnie de son camarade Leonce Dégardin, pour vendre des cartes postales dans les environs. Après avoir passé la journée, à Marquise, tous deux se rendirent à Calais, où ils logèrent.

Le lendemain ayant dépensé le peu d'argent qu'ils avaient en poche, ils décidaient de regagner Boulogne par la route. Voyageant tantôt à pied, tantôt en autobus, s'arrêtant dans plusieurs villages pour vendre des cartes postales, ils arrivèrent à la fin de l'après-midi à Audinghem.

Griset dit à Dégardin : « On va rigoler un coup, si on voit une meule, on va l'allumer ». Un peu plus loin, alors qu'ils se trouvaient au lieudit « Le Vieux Moulin » ils aperçurent une meule de paille.

« Tu vas voir ! »

Griset proposa aussitôt de l'incendier : « On va y mettre le feu, ça éclairera la route et on fera voir qu'on est des affranchis ».

— Tu es un dégonfleur, répliqua Dégardin, tu ne le feras pas.

— Eh bien, tu vas voir, répondit Griset.

Ils s'approchèrent ensemble de la meule et firent chacun une torche de paille. Griset passa une boîte d'allumettes à Dégardin qui alluma sa torche puis en fit autant et tous deux mirent le feu à un endroit différent.

La meule fut rapidement détruite. Elle appartenait à M. Delattre, cultivateur à Audinghem et était composée de 400 ballots de 70 kilos, soit une valeur de 3.000 francs.

André GRISET riant en regardant notre photographe.

L'alerte fut donnée. Griset, Dégardin ayant été vus dans la région furent aussitôt soupçonnés. Le garde champêtre Fauqu